



# Procès-Verbal

## Commission Régionale des Délégations

---

### Réunion du Lundi 9 Août 2021

Président : M. LONGERE Pierre.

Présents : MM. HERMEL Jean-Pierre, BESSON Bernard (par téléphone).

### RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

---

**M. BESSON Bernard**

Téléphone : 06-32-82-99-16

Mail : lraf.oologneosoleil@gmail.com

**M. BRAJON Daniel**

Téléphone : 06-82-57-19-33

Mail : brajond@orange.fr

### REUNION FORMATION DES DELEGUES REGIONAUX STAGIAIRES

---

Les délégués stagiaires sont convoqués à une réunion de formation le samedi 28 août 2021 à 10h00 à Tola Vologe.

- Sont convoqués : MM. AARAB, CHEVRIER, DEBLIQUIS, MAMMERI, MONTALBANO et FRANCOIS
- Encadrement : MM. BELISSANT, PERRISSIN et LONGERE

### INDISPONIBILITES

---

Les délégués régionaux doivent transmettre dès à présent leurs indisponibilités pour Septembre et Octobre 2021 au service compétition : [competitions@laurafoot.fff.fr](mailto:competitions@laurafoot.fff.fr)

### RAPPORTS 2021/2022

---

Utilisation du RAPPORT mis en ligne par la FFF (voir « mon espace FFF ») pour toutes les compétitions.

### RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

---

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la dénomination du Championnat et la poule ainsi que le nom et prénom complet des joueurs avertis ou exclus.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

**Heure d'arrivée** : 2h00 avant le match (N3) et 01h30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et mise en marche de celle-ci ainsi que s'assurer que le protocole sanitaire soit respecté.

**Rapport d'absence FMI** : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

**Banc Délégué** : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

**Nom de l'Observateur d'Arbitre** : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

**Indisponibilités** : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

**Port du masque** : **OBLIGATOIRE** pour les délégués pendant la durée de leur mission.

## **DEMANDE DE DELEGUES**

---

Les clubs souhaitant la désignation d'un délégué officiel lors des deux premiers tours de Coupe de France doivent transmettre leur demande avant le 16 août 2021 au service compétitions.

## **COURRIER RECU**

---

**District de l'Isère** : Demande de Délégué. Noté.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance